

# PASSEPORT-MOBILITÉ ETUDES

Après l'obtention du Baccalauréat 2014, vous désirez poursuivre vos études supérieures en Métropole ou dans un autre DOM pour l'année universitaire 2014-2015 car votre filière d'études est inexistante ou saturée sur le territoire de la Martinique

LADOM peut vous accorder une aide au déplacement dans le cadre du dispositif Passeport-Mobilité Etudes.



Il s'agit d'une aide attribuée sous condition de ressources aux étudiants inscrits dans une filière d'études non disponible (*inexistante ou saturée*) sur le territoire de la Martinique.

Ce dispositif ouvre droit à une prise en charge de votre transport aérien en *début d'année universitaire* (trajet **MARTINIQUE** vers la **METROPOLE/DOM**) et une prise en charge de votre transport aérien en *fin d'année universitaire* (trajet **METROPOLE/DOM** vers la **MARTINIQUE**).

**Pour être éligible à cette mesure, il faut obligatoirement :**

- ✓ être âgé de moins de 26 ans au 1er octobre de l'année universitaire au titre de laquelle la demande est formulée ;
- ✓ le lieu de formation est situé en métropole, dans un autre DOM ou dans un Etat membre de l'Union européenne dans le cadre d'un programme communautaire ;
- ✓ suivre une formation de l'enseignement supérieur ouvrant droit au bénéfice de la sécurité sociale étudiante ;
- ✓ être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur en raison de l'inexistence ou de la saturation sur le territoire de la Martinique, de la filière d'études choisie : pour obtenir l'attestation d'inexistence ou de saturation de la filière d'études se rapprocher du **SCUIO** au Campus de Schœlcher Bâtiment administratif BP 704 97273 Schœlcher Cedex pour les formations universitaires « cursus LMD » ou se rapprocher du **SAIO** à Morne Tartenson BP 638 97262 Fort de France Cedex pour les étudiants en BTS, Ecoles d'ingénieurs ou de Commerce et les autres formations (\*\*);
- ✓ être résident habituel de la Martinique au moment de votre départ pour les études supérieures ;
- ✓ l'étudiant doit être rattaché à un foyer fiscal dont le revenu annuel rapporté au nombre de part ne dépasse pas le montant supérieur de la tranche d'imposition telle que définie au troisième alinéa du 1 de l'article 197-I du code général des impôts soit **26 420 €** (\*);

(\*) : le quotient familial s'obtient en divisant le REVENU IMPOSABLE par le NOMBRE DE PARTS du foyer fiscal.

(\*\*) : l'étudiant doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour obtenir l'attestation d'inexistence ou de saturation auprès des organismes indiqués, en raison de leur fermeture pendant le mois d'août pour congés annuels.

Le montant de l'aide est fixé à **100%** du coût du titre de transport aérien pour les étudiants boursiers d'Etat sur critères sociaux (*CROUS, Ministère de l'agriculture...*) et à **50%** pour les étudiants non boursiers éligibles à la mesure.

**Attention :** la formation en alternance, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, formation continue, la convocation à un examen, un entretien ou une soutenance ne sont pas éligibles au Passeport-Mobilité Etudes.

Les demandes de Passeport-Mobilité Etudes se font en ligne sur le site internet :

<http://pme.ladom.fr>

du 15 juin au 30 septembre 2014 (Aucune dérogation ne sera accordée)

(pas de réception pour le dépôt et la vérification des dossiers)

**Première demande :**

Vous devez constituer **obligatoirement** votre dossier en ligne sur le site internet : <http://pme.ladom.fr>

**Liste des justificatifs à fournir :**

- copie Recto et Verso de la Carte Nationale d'Identité ou Passeport de l'étudiant en cours de validité ;
- votre dossier papier (dossier au format PDF à télécharger obligatoirement depuis votre espace personnel en ligne et à imprimer) ;
- copie du livret de famille (copie du livret en entier) ;
- copie d'un justificatif de domicile des parents de moins de 6 mois (facture d'eau, électricité ou de téléphone) ;
- copie Recto et Verso de l'avis d'imposition ou de non-imposition 2013 sur les revenus 2012 des parents (ou de l'étudiant si déclarant fiscal) ;
- copie du diplôme du Baccalauréat ou du relevé de notes du BAC ;
- document prouvant l'inscription effective de l'étudiant dans un établissement d'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2014-2015 (preuve d'inscription ou admission, attestation de pré inscription ou certificat de scolarité)
- l'attestation d'inexistence ou de saturation de filière d'études (se rapprocher du SCUIO au Campus de Schœlcher ou du SAIO à Morne Tartenson selon votre filière d'études) ;
- Si vous êtes boursier : copie de la notification d'attribution de bourse d'Etat sur critères sociaux de l'année universitaire 2014-2015 (si non boursier, produire une attestation sur papier libre stipulant que vous n'êtes pas titulaire d'une bourse d'Etat sur critères sociaux pour l'année universitaire 2014-2015) ;
- 2 enveloppes timbrées libellées à votre nom, prénom et adresse postale en Martinique.

Votre demande ne sera traitée qu'après réception de votre **dossier papier** par LADOM Martinique

**Renouvellement de dossier\*\*\* :**

\*\*\* étudiants titulaires d'un Passeport-Mobilité Etudes délivrés par LADOM Martinique

Pour renouveler votre dossier, connectez-vous sur le site internet : <http://pme.ladom.fr> et faites le **renouvellement** de votre Passeport-Mobilité Etudes en ligne pour l'année 2014-2015 (ps : si l'application signale l'existence de votre mail, merci de passer par Mot de passe oublié)

**Liste des justificatifs à fournir :**

- copie de la lettre de validation de votre PME de l'année universitaire 2013-2014 ;
- copie Recto et verso de la Carte Nationale d'Identité ou Passeport de l'étudiant en cours de validité ;
- votre dossier papier (dossier au format PDF à télécharger obligatoirement depuis votre espace personnel en ligne et à imprimer)
- copie du livret de famille (copie du livret en entier) ;
- copie d'un justificatif de domicile des parents de moins de 6 mois (facture d'eau, électricité ou de téléphone) ;
- copie Recto et Verso de l'avis d'imposition ou de non-imposition 2013 sur les revenus 2012 des parents (ou de l'étudiant si déclarant fiscal) ;
- document prouvant l'inscription effective de l'étudiant dans un établissement d'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2014-2015 (preuve d'inscription ou d'admission en année supérieure, attestation de pré inscription ou certificat de scolarité)
- relevé de notes ou attestation de réussite de l'année universitaire 2013-2014 ;
- si changement de filière d'études en cours d'année : l'attestation d'inexistence ou de saturation de la nouvelle filière d'études choisie (se rapprocher du SAIO à Morne Tartenson ou du SCUIO au Campus de Schœlcher selon votre filière d'études) ;
- Si vous êtes boursier : copie de la notification d'attribution de bourse d'Etat sur critères sociaux de l'année universitaire 2014-2015 (si non boursier, produire une attestation sur papier libre stipulant que vous n'êtes pas titulaire d'une bourse d'Etat sur critères sociaux pour l'année universitaire 2014-2015) ;
- copie de la fiche Renouvellement Passeport-Mobilité Etudes 2014-2015 ;
- 2 enveloppes timbrées libellées à votre nom, prénom et adresse postale en Martinique ;

Votre demande ne sera traitée qu'après réception de votre **dossier papier** par LADOM Martinique

**SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT VALIDÉS**

Votre demande ne sera traitée qu'après réception de votre dossier papier par LADOM Martinique.

Les pièces justificatives demandées doivent être transmises par voie postale à l'adresse de **LADOM Martinique**. (en indiquant sur votre enveloppe « PME 2014-2015 » et le n° de votre dossier Passeport-Mobilité Etudes).

**Attention :** votre Passeport-Mobilité Etudes 2014-2015 doit être complété **avant le 31 décembre 2014 au plus tard**